

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22 MUTATIONS

n° 22

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

8 février 1908

Numéro JO

n° 136 du 01/03/1908

Date du numéro

1 mars 1908

TEXTE INTÉGRAL

Le Canotier du Gouvernement Said Samatar est nommé planton du Service des Postes et Télégraphes à la Solde mensuelle de 40 fr. pour compter du 1er février 1908. Le nommé Mohaména Souhéli est engagé comme canotier du Gouvernement, à compter du 1er février 1908, en remplacement de Said Samatar appelé à d'autres fonctions. Il aura droit en cette qualité à une solde mensuelle de trente francs.